



PIECES A FOURNIR

POUR LE BAILLEUR :

- Pièce d'état civil (photocopie pièce d'identité ou carte de séjour pour les étrangers)
- Pour les personnes mariées: photocopie du livret de famille ou acte de mariage (précisez le régime matrimonial) et copie du contrat de mariage
- Coordonnées (adresse postale, numéro de téléphone, adresse mail, profession)
- Si personne morale : copie des statuts à jour — KBIS en cours de validité- pouvoirs du gérant
- Diagnostic : état des risques naturels et technologiques
- Montant du loyer
- Montant du dépôt de garantie
- Choix de l'indice pour la révision du loyer (coût de la construction, indice des loyers commerciaux)
- Pas de porte ?
- Charge de la taxe foncière – travaux éventuels
 - **S'il s'agit d'un renouvellement**
- Le bail initial et ses renouvellements successifs le cas échéant
- Diagnostic : état des risques naturels et technologiques
- Montant actuel du loyer et du dépôt de garantie Modifications souhaitées par les parties

POUR LE LOCATAIRE :

- Pièce d'état civil (photocopie pièce d'identité ou carte de séjour pour les étrangers)
- Pour les personnes mariées: photocopie du livret de famille ou acte de mariage (précisez le régime matrimonial) et copie du contrat de mariage
- Coordonnées (adresse postale, numéro de téléphone , adresse mail, profession)
- Si personne morale : copie des statuts à jour — KBIS en cours de validité- pouvoirs du gérant Relevé d'identité bancaire (daté et signé)

UNE PROVISION DE CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) est à verser en même temps que le dépôt des pièces (à la charge du cessionnaire)